

**ENTREPRISES****Société générale : vers la qualité de vie au travail**

La direction de la banque entame des négociations avec les syndicats en vue d'un accord sur la qualité de vie au travail. Un document transmis aux négociateurs salariés énumère les pistes envisagées. Il prévoit notamment la formation des managers. Société générale promet d'intégrer l'impact humain en amont de toute réorganisation, comme le font déjà quelques grands groupes comme EDF et la SNCF. Le suivi de la prévention des risques liés au travail sera renforcé, de même que les discussions autour des éventuelles difficultés organisationnelles. Un réseau de salariés volontaires chargés de recueillir les idées innovantes verra le jour. Son rôle sera de stimuler les échanges de bonnes pratiques entre entités. Unanimentement approuvé par les représentants du personnel, le projet fait l'objet de requêtes supplémentaires. La CFTC suggère un volet relatif aux difficultés interpersonnelles et aux « situations de tension collective ». Elle souhaite que, dans ces cas, l'employeur « indique les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour résoudre le problème ». Le syndicat demande aussi que soit explicitement repris dans le futur accord, un extrait de l'ANI du 29 juin 2013 : « La possibilité donnée aux salariés de s'exprimer sur leur lieu de travail sur la qualité des biens et services qu'ils produisent, sur les conditions d'exercice et d'efficacité de leur travail est l'un des éléments favorisant leur perception de la qualité de vie au travail. » De son côté, le SNB a obtenu que le temps de transport des collaborateurs soit pris en compte dans l'aménagement de leurs horaires. La qualité de vie au travail n'est pas un sujet tout à fait nouveau au sein de l'entreprise. Plusieurs textes tendant vers cet objectif avaient été conclus, précédemment. Le dernier en date est la charte des « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie » signée en mai par le DRH groupe, **Edouard-Malo Henry**, en présence de **Najat Vallaud-Belkacem**, alors ministre des Droits des femmes, et de **Jérôme Ballarin**, président de l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise. Auparavant, la Société générale s'était dotée d'un accord sur l'égalité professionnelle, sur les incivilités et les agressions et le télétravail. Elle avait aussi mené une concertation avec les instances représentatives du personnel sur le stress.